

Direction des services techniques et de l'aménagement Services techniques Tél. 03 20 66 58 27 Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200130-0081

## ARRETE N° ARR/2020/ST/023

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre pendant 1 journée des travaux de levage de cuve de récupération nécessitent l'installation d'une grue sur roue de type PPM au 106, rue Louis Loucheur à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs,

## ARRETONS

**ARTICLE 1** Pendant une journée située entre le 3 et le 15 février 2020, Toute circulation sera barrée et bloquée rue Louis Loucheur sur le tronçon suivant :

• Entre l'avenue du Maréchal Joffre et la rue Briet / square Guynemer.

**ARTICLE 2:** Pendant une journée située entre le 3 et le 15 février 2020 la SAS METRAVO mettra en place une déviation comme suit :

- ➤ Les véhicules se trouvant au croisement de la rue Louis loucheur et de l'avenue du Maréchal Joffre devront emprunter l'avenue du Maréchal Joffre puis la 1<sup>ère</sup> à droite le contour des Petites Hais puis la 1<sup>ère</sup> à droite square Guynemer enfin 1<sup>ère</sup> à gauche pour retourner de l'autre côté de la rue Louis Loucheur.
- ➤ Les véhicules se trouvant au croisement des rues Louis Loucheur et Briet) et le square Guynemer devront se diriger vers le square Guynemer puis 1ère à gauche contour des petites Haies enfin à gauche avenue du Maréchal Joffre pour se retrouver de l'autre coté de la rue Louis Loucheur.

ARTICLE 3: l'entreprise METRAVO devra mettre en place un cheminement sécurisé pour les piétons.

**ARTICLE 4** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise l'entreprise Metravo.

**ARTICLE 5**: Considérant que les journées de collectes sont les Mercredi et jeudi matin, l'entreprise Metravo facilitera le ramassage des poubelles dès lors que la voirie n'est pas accessible. Elle définira avec ESTERRA (tél : 08.25.12.59.62) un point de regroupement et se chargera de transporter les poubelles jusqu'à ce point puis remettra en place après collecte.

ARTICLE 6: Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7: Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Conseil Départemental du Nord, au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à Iléo, à la société Ilevia de Marcq en Baroeul, à la Sté Trans Val de Lys de Comines, à la Sté Esterra et à la l'entreprise METRAVO 263 B, rue Solférino 59000 Lille

Fait à HEM, le

- 4 FEV. 2020

Pour Le Maire de Hem et par délégation, l'Adjoint aux Travaux, aux infrastructures et à l'aménagement.



Laurent PASTOUR